



APT pour contract de professionalisation

Par **Aima**, le **23/05/2019** à **16:31**

Bonsoir,

alors je signe mon contract de professionalisation prochainement et autant que étrangère portant un TDS étudiant ça me nécessite une APT

sachant que sur le site du gouvernement c bien mentionné que un contract de professionalisation est ouvert aux personnes de 15ans à 25ans révolus ce qui veut dire(jusqu'à 26-1jours) on a le droit à un contract de profess, pour precision j'aurai mes 26ans dans 2mois et 15jours

ma question: ai je le risque d'un refus même si je dépose la demande de mon APT avant ce délais de 2mois avant mes 26 ans ?

jai le risque d'être considéré comme une 26ans même si ça serai dans quelques mois?

Svp des cas comme le mien des retours aussi de la directe de Val de Marne

svpp